

AVMG, LES BRÈVES

Membre de la Fédération syndicale SUD-service public et de Sud Education
Parution à l'improviste

Dans ce numéro et contre toute idée reçue, une consultation chez le Docteur Knock dont vous ne pourrez ressortir que mieux portant.e, des nouvelles, des revendications... et de l'humour, toujours. Bonne lecture et au plaisir de vous voir le 16 février (AG et conférence publique) !

ÇA VOUS CHATOUILLE OU ÇA VOUS GRATOUILLE ?

Parfois, après une journée d'enseignement, cela vous arrive-t-il de ressentir comme une démangeaison ? Du côté du cœur ou peut-être bien de l'estomac sur lequel quelque tracasserie vous serait restée ? A moins que ce soit du côté de la reconnaissance que cela vous gratouille ?

Le Conseil d'Etat agit avec la générosité que nous lui connaissons. Après avoir pris son temps – douze ans, tout de même – avant de mettre en œuvre une disposition de la Loi sur le personnel sur les gratifications d'ancienneté (nous y voilà !), il lui arrive d'oublier un bénéficiaire par ci, une bénéficiaire par là.

Le montant dû (pour exemple Fr. 500.- après 10 ans) doit vous être versé le mois suivant la période écoulée correspondant aux années de service prises en compte.

Les montants et conditions d'octroi ainsi qu'une lettre-type pour réclamer votre éventuel dû se trouvent sur notre site (www.avmg.ch).

Attention ! Il n'y a pas d'effet rétroactif. Par exemple, si vous aviez 10 ans d'ancienneté en 2014 (la directive est active depuis le 01.01.2015), il faudra patienter et attendre 2019 pour toucher les Fr. 600.- de la gratification des 15 ans.

LES VRAIES FAUSSES CONFÉRENCES

Conférences des maître.sse.s qui s'expriment officiellement sans avoir été réunies, conférences qui n'ont officiellement pas eu lieu alors qu'elles se sont bel et bien tenues : l'année 2016 vous a semblé folle à certains endroits ? A nous aussi.

Si vous ne comprenez rien à cette brève, c'est que vous enseignez dans un gymnase à peu près normal.

ÉCOLE DE COMMERCE : TENUE CORRECTE EXIGÉE

A entendre certaines de nos directions, il faudrait que tout le corps enseignant réponde aux conditions imposées par le cadre fédéral de la formation professionnelle. Pour rappel, les obligations fédérales sont celles-ci : le 85% des périodes enseignées en branches comptant pour la maturité professionnelle (MP) doivent être confiées à des maître.sse.s formé.e.s à la « pédagogie professionnelle ». Ceci est valable pour l'Ecole de commerce uniquement et uniquement pour les branches MP. Ce qui exclut les branches CFC et les branches dites de « compléments CFC ». Concrètement, la **formation est exigée pour** le 85% des périodes de français, L2, L3, mathématiques, économie et droit, finances et comptabilité, histoire et institutions politiques, technique et environnement et TIP. Elle **n'est pas exigée pour** les branches ICA (informatique-bureautique, informatique de gestion, correspondance en français), compétences méthodologiques et personnelles, les branches Approfondir et Relier (découverte d'une entreprise, travail personnel TP ou TPL, gestion de début de carrière), sport, arts visuels, musique, géographie, philosophie, histoire, analyses mathématiques.

Toute velléité d'en faire plus relèverait donc d'initiatives qu'il serait erroné d'attribuer au seul Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ou à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

EXAMENS D'ADMISSION : COTE D'ALERTE DÉPASSÉE

Les examens d'admission au gymnase, organisés par tournus de trois ans dans nos établissements, connaissent une fréquentation croissante. Le Département reconnaît un triplement des inscriptions depuis 2004, de 120 à 365 candidat.e.s.

Le Gymnase de Burier en a assuré la tenue de 2014 à 2016 et, selon nos sociétaires, l'opération a généré une surcharge de pénibilité dommageable pour la qualité du travail et la santé des enseignant.e.s. En 2017, le Gymnase Auguste-Piccard prend le relais. Or, cet établissement est de taille inférieure d'un bon tiers à celui de La Tour-de-Peilz.

Ces examens, qui se déroulent quelques jours seulement avant les examens de fin d'études « ordinaires » de l'Ecole de maturité, de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce, nécessitent à la fois une longue préparation et un temps de correction très important.

Nous ne saurions accepter que des conditions de travail défavorables puissent nuire tant à

la passation de ces examens qu'à l'état de santé des collègues concerné.e.s.

Il est tout simplement impensable que les gymnases, surchargés comme ils le sont aujourd'hui dans les affaires courantes, puissent sans aménagements supporter tour à tour, au hasard de leur taille et de l'effectif des candidat.e.s, un tel surplus de travail.

Avec SUD Education, l'AVMG et la SVMS accordent la plus grande attention aux questions que l'organisation de ces prochaines échéances soulève.

Nous incluons le personnel administratif et technique à nos préoccupations.

Nous revendiquons que ces examens puissent se dérouler dans la sérénité et le respect de la santé des un.e.s et des autres, en dehors de toute pression ; nous y veillerons.

Notre courrier au Département et la réponse reçue de celui-ci sont sur notre site www.avmg.ch

DESPOTISME ÉCLAIRÉ

Un directeur d'établissement nous « donne raison sur tout ».

JEUDI 16 FÉVRIER 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 18 H 15 RÉSERVÉE AUX MEMBRES
CONFÉRENCE DE ROLAND GORI, 19 H 30 OUVERTE À TOUTES ET TOUS**

« DE QUOI L'ÉVALUATION EST-ELLE LE NOM DANS UN MONDE SANS ESPRIT ? »

PLACE CHAUDERON 5 – 1003 LAUSANNE

à découper

DEMANDE D'ADHESION à l'AVMG (Fr. 180.-/année civile)

Nom : _____	Prénom : _____
Rue : _____	NPA / Localité : _____
Téléphone : _____ / _____	Etablissement : _____
Fax ou e-mail : _____	Type de contrat : _____
Date : _____	Signature : _____